JUIN 2017

N°65

OASIS III: ENFIN!!!



Tous les feux sont au vert : Permis d'aménager, permis de construire, CDAC, tout est ok et tous les recours sont épuisés.

Les travaux commenceront en septembre 2017 pour s'achever en mars 2019.

Près de 14.000 m² de surfaces commerciales vont être ouverts générant ainsi un dynamisme économique et commercial pour l'agglomération vésulienne.

Le Conseil Municipal de Pusey se félicite de l'aboutissement de ce dossier vieux de 10 ans. D'autres infos sont à venir ...

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque sera fermée du 10 au 15 Juillet 2017 et du 1er au 15 Août 2017.



Retrouvez toutes les infos en permanence sur **PUSEY.fr**



CONCOURS DE CONCOURS COMMUNAL FLEURISSEMENT

Pour cette année, comme nous vous l'avions annoncé, un concours communal prévoit de récompenser les habitants de Pusey qui fleurissent agréablement leur maison et entretiennent bien leurs haies.



🏄 SEMAINE DE LA PARENTALITÉ

Les parents ont été invités à participer aux activités périscolaires de leurs enfants, pendant la semaine du 15 au 19 mai.

30 % des familles ont partagé le repas de leurs enfants dans une ambiance conviviale et ont également participé aux animations des NAP le vendredi après-midi, qui s'est clôturé par un goûter.

Une semaine forte, initiée par la CAF, pour les parents, enfants et animateurs. Elle pourra être reconduite.





« OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES »

Contactez la Gendarmerie qui surveillera votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de Gendarmerie de Vesoul.<u>www.interieur.gouv.fr</u>





Adaptez votre alimentation pour éviter la déshydratation

Les périodes de fortes chaleurs augmentent les risques de déshydratation. Ainsi, certaines recommandations, valables tout au long de l'année, prennent une importance accrue :

- boire régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi à deux litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale ;
- ne pas consommer d'alcool qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation ;
- éviter les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides sont diurétiques.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Pendant les mois de juillet et d'août, le secrétariat de Mairie sera fermé le samedi matin.

NOUVELLES ENSEIGNES À L'OASIS



Magasin de peinture – sol et décoration (à la place de INSOLITE)





Magasins pour l'automobile (à la place de FOIR'FOUILLE)



Restauration rapide (à la place de la station de lavage)

AU VILLAGE

Installation d'une infirmière au Groupe Médical de Pusey

Madame Clémence BOLLENGIER se déplace sur Pusey et ses alentours Soins au cabinet sur rendez-vous **1** 06.77.25.72.97

Boulangerie de Pusey

À la fin du mois, changement de propriétaires.

CIVISME

En respect pour le voisinage, les arbres, arbustes et haies en limite de propriété ou débordant sur la voie publique doivent être taillés. Le produit de ces tailles doit être impérativement conduit à la déchetterie qui est ré-ouverte depuis le 06 juin.

Si les contrevenants ne remplissent pas leurs obligations, la Commune de Pusey se verra dans l'obligation de faire intervenir une entreprise et d'adresser la facture aux personnes concernées.

LES FEUX SONT FORMELLEMENT INTERDITS.

Les horaires à respecter pour les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, sont les suivants

> JOURS OUVRABLES de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30 DIMANCHES ET JOURS FERIES de 10 H à 12 H

FÊTE NATIONALE





CARTE AVANTAGES JEUNES 2017-2018

Le Conseil Municipal de Pusey a décidé par délibération n°14 en date du 07 Avril 2017de mettre en place la « Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2017-2018.

Pour ce faire, le Conseil Municipal a fait le choix <u>d'offrir</u> dès septembre prochain, la « Carte Avantages Jeunes » aux jeunes habitant la Commune de Pusey au 01/09/2017 et <u>scolarisés du collège à la fin des études supérieures</u> et également <u>aux jeunes en recherche d'emploi jusqu'à 25 ans</u> (*L'appréciation de la scolarisation et de l'âge se fera en date du 01/09/2017*).

Si vous souhaitez bénéficier de cette opération, vous devez retourner le coupon de réservation ci-joint rempli et accompagné des pièces jointes demandées à la Mairie de Pusey avant le **07 Juillet 2017**





Un concentré de bons plans en Franche-Comté



Le Conseil Municipal de Pusey vous souhaite de passer de bonnes vacances